

TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

3e trimestre 2008

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Au 3e trimestre 2008, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 0,1 %. Les dépenses de consommation des ménages remontent légèrement (+ 0,2 % après une stagnation au 2e trimestre). Les exportations se redressent (+ 1,9 % après - 1,9 % au 2e trimestre) et les importations repartent à la hausse (+ 1,9 % après - 0,4 %). Après une baisse de 0,1 % au 2e trimestre dans le secteur concurrentiel (1), l'emploi salarié continue de se dégrader, perdant 10 800 emplois au cours du 3e trimestre dans les secteurs principalement marchands.

Au 2e trimestre 2008, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) s'établit à 7,2 % de la population active en France métropolitaine. Il reste stable par rapport au trimestre précédent □

SYNTHÈSE DE LA CONJONCTURE RÉGIONALE AU 3e TRIMESTRE 2008

En moyenne sur le 2e trimestre 2008 (2), le taux de chômage localisé s'établit à 7,8 % de la population active en Haute-Normandie, en hausse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. Comparé au 2e trimestre 2007, le taux de chômage localisé diminue de 0,9 point.

Au 3e trimestre 2008, les créations d'entreprises augmentent de 5,3 % en Haute-Normandie et de 0,5 % au plan national. Sur un an, elles progressent de 6,7 % dans la région, soit 0,5 point de moins qu'en France. L'activité industrielle est stable par rapport au 2e trimestre, avec un rebond en juillet puis un repli en septembre. Les carnets de commandes continuent de se dégrader pour s'inscrire en fin de période à un niveau très inférieur à la normale. La hausse des prix de matières premières s'est ralentie sur le trimestre et dans le même temps les prix des produits finis évoluent faiblement. Les services marchands s'inscrivent en recul par rapport au trimestre précédent dans bon nombre de compartiments. Le repli de la demande est plus particulièrement marqué dans l'hôtellerie, les transports routiers de marchandises et l'ingénierie informatique. Comparée au 3e trimestre 2007, la croissance en valeur des importations a été plus forte que celle des exportations, respectivement + 25,6 % et + 12,8 %. Sur un an, les exportations de la région ont atteint 28,2 milliards d'euros, soit 7 % du total national, plaçant la Haute Normandie en cinquième position des régions françaises. Les importations cumulées des 4 derniers trimestres s'élèvent à 36,2 milliards d'euros, soit 7,6 % des achats de la France à l'étranger. La fréquentation hôtelière augmente de 8 % par rapport au 3e trimestre de l'année précédente, avec 934 500 nuitées enregistrées. L'Armada a en partie contribué à cette hausse. La fréquentation de la clientèle française, en augmentation de 22 %, compense le recul de 14 % de la clientèle étrangère □

(1) Champ : ensemble de l'économie hors agriculture et emploi public dans les secteurs non marchands (administration, éducation, santé et action sociale).

(2) Dernier trimestre connu.



PÔLES
GESTION PUBLIQUE
ET DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

INDUSTRIE ET SERVICES MARCHANDS : stabilité dans l'industrie, ralentissement dans les services

Au 3e trimestre 2008, l'activité industrielle montre un plafonnement par rapport au trimestre précédent, avec un rebond en juillet puis un repli en septembre. Le taux d'utilisation des capacités de production se situe à un bas niveau, très en deçà de la moyenne de longue période. Les carnets de commandes continuent de se dégrader pour s'inscrire en fin de trimestre à un niveau très inférieur à la normale. Cette évolution est due au ralentissement global des entrées d'ordres en carnet, observé dès le mois d'août et confirmé en septembre avec, cependant, une dégradation moins marquée sur les marchés extérieurs. La hausse des prix de matières premières s'est ralentie sur le trimestre, avec toutefois une détente dans les industries agro-alimentaires mais des tensions qui perdurent dans les biens intermédiaires. Dans le même temps, les prix des produits finis évoluent faiblement. Affecté par le ralentissement de l'activité, le niveau des effectifs employés s'est de nouveau contracté. La poursuite de ce mouvement est attendue.

Les prévisions établies pour les prochains mois sont empreintes d'inquiétude eu égard à la faiblesse des carnets d'ordres dans la majorité des spécialités.

Les services marchands s'inscrivent en recul par rapport au trimestre précédent dans bon nombre de compartiments. Le repli de la demande s'est accentué au fil des mois ; il est plus particulièrement marqué dans l'hôtellerie, les transports routiers de marchandises et l'ingénierie informatique. Quelques faibles revalorisations tarifaires ont été pratiquées et des ajustements d'effectifs ont été réalisés, notamment dans les transports.

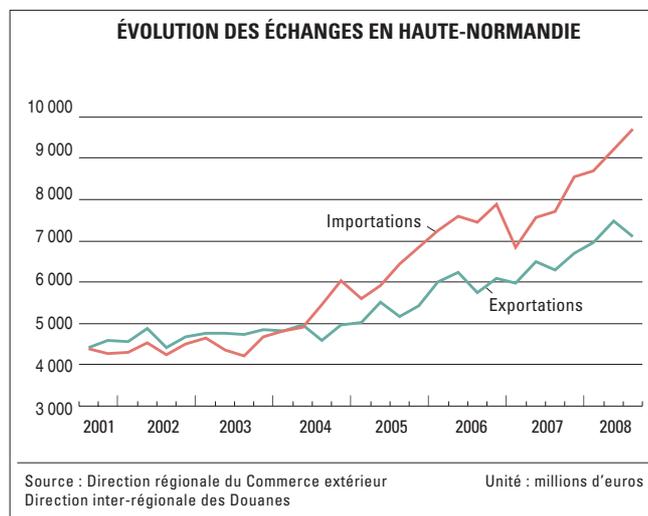
Malgré des perspectives très contrastées selon les spécialités, les prévisions d'ensemble tablent globalement sur un léger redressement de l'activité □

COMMERCE EXTÉRIEUR : les échanges toujours à la hausse

Au 3e trimestre 2008, la croissance en valeur des importations a été plus forte que celle des exportations par rapport à la même période de 2007, respectivement + 25,6 % et + 12,8 %.

Sur un an, les exportations de la région ont atteint 28,2 milliards d'euros, soit 7 % du total national, plaçant la Haute-Normandie en cinquième position des régions françaises. Les ventes à l'étranger se concentrent à 70 % sur les produits pétroliers raffinés, ceux de la filière chimie pharmacie, les véhicules automobiles et leurs équipements, les denrées agricoles et de l'élevage et les équipements électriques.

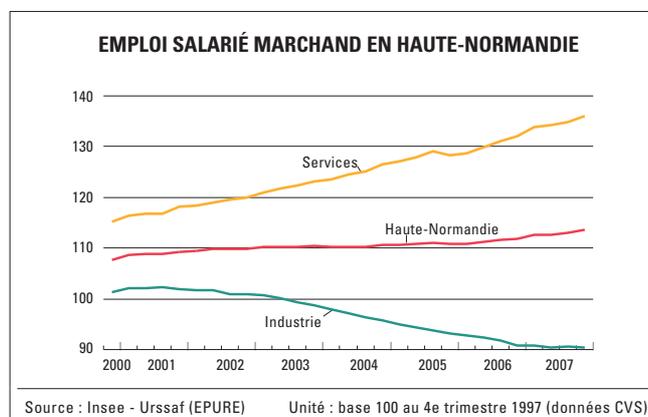
Les importations cumulées sur les 4 derniers trimestres s'élevaient à 36,2 milliards d'euros, soit 7,6 % des achats de la France à l'étranger. Les trois quarts des importations concernent des produits destinés aux principales industries exportatrices : hydrocarbures naturels et raffinés, produits chimiques et pharmaceutiques, équipement pour l'automobile □



EMPLOI SALARIÉ MARCHAND NON AGRICOLE (hors intérim) : en légère hausse fin 2007

Au 4e trimestre 2007, l'emploi salarié augmente de 0,6 % par rapport au trimestre précédent. Les créations d'emploi se poursuivent dans la construction (+ 1,4 %) et les services (+ 0,9 %) ; le niveau d'emploi est stable dans le commerce et l'industrie. Parmi les services, l'emploi progresse davantage dans les services aux entreprises que dans les services aux particuliers ; les emplois créés dans le commerce de détail et la réparation automobile compensent les pertes enregistrées dans le commerce de gros ; les industries de l'automobile, des biens intermédiaires et des biens de consommation perdent des emplois tandis que les autres secteurs industriels augmentent sensiblement leurs effectifs. L'emploi progresse un peu plus en Seine-Maritime (+ 0,7 %) que dans l'Eure (+ 0,4 %). Dans ce dernier département, la construction et le commerce progressent davantage qu'en Seine-Maritime, mais les services proposent peu de nouveaux emplois et l'industrie continue d'enregistrer des pertes d'effectifs.

Entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, l'emploi salarié progresse de 1,7 % en Haute-Normandie. Les secteurs de la construction et des services sont les plus dynamiques avec des effectifs en progression respective de + 5,2 % et + 3 %.



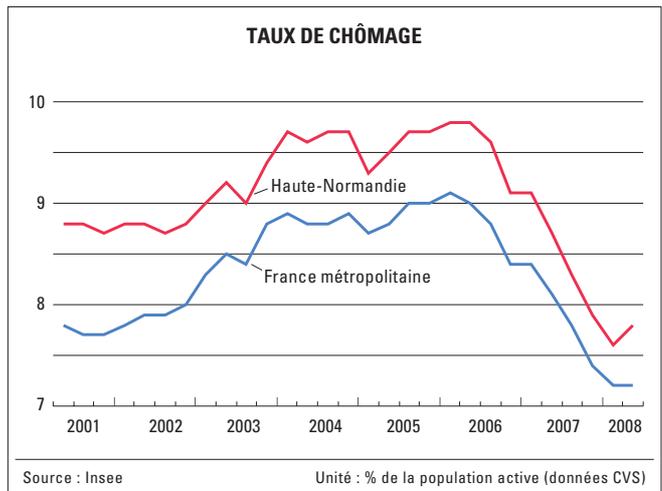
Dans le commerce, la croissance est plus faible (+ 0,4 %), dans l'industrie la baisse des effectifs s'atténue (- 0,4 %). Les créations d'emplois profitent davantage à la Seine-Maritime (+ 1,9 %) qu'à l'Eure (+ 1,3 %) □

TAUX DE CHÔMAGE : remontée du chômage

En moyenne sur le 2e trimestre 2008, le taux de chômage localisé (*) s'établit à 7,8 % de la population active en Haute-Normandie, en augmentation de 0,2 point par rapport au 1er trimestre 2008. Cette hausse touche davantage la Seine-Maritime (+ 0,3 point) que l'Eure (+ 0,1 point). Au plan national, le taux de chômage se situe à 7,2 % de la population active, comme au trimestre précédent.

Par rapport au 2e trimestre 2007, le taux de chômage localisé diminue de 0,9 point dans les deux départements haut-normands, comme au plan national □

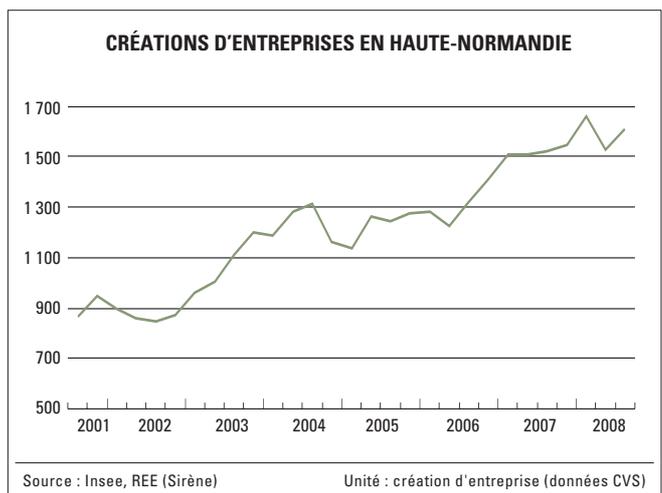
(*) pour les régions et départements, l'expression « taux de chômage au sens du BIT » est remplacée par « taux de chômage localisé ». Pour en savoir plus, sur les changements méthodologiques dans l'estimation du taux de chômage, se reporter à la rubrique « Méthodologie ».



CRÉATIONS D'ENTREPRISES : en hausse

Au 3e trimestre 2008, 1 475 entreprises ont été créées en Haute-Normandie. En données corrigées des variations saisonnières, les créations d'entreprises sont en hausse de 5,3 % par rapport au trimestre précédent. Elles reprennent dans les services et continuent leur progression dans l'éducation-santé-action sociale, bien que plus modérément qu'au trimestre précédent. A l'inverse, les créations d'entreprises diminuent encore dans le commerce, à un rythme toutefois moins soutenu qu'au 2e trimestre et elles entament une légère baisse dans la construction. Au plan national, les créations d'entreprises augmentent de 0,5 % par rapport au 2e trimestre 2008.

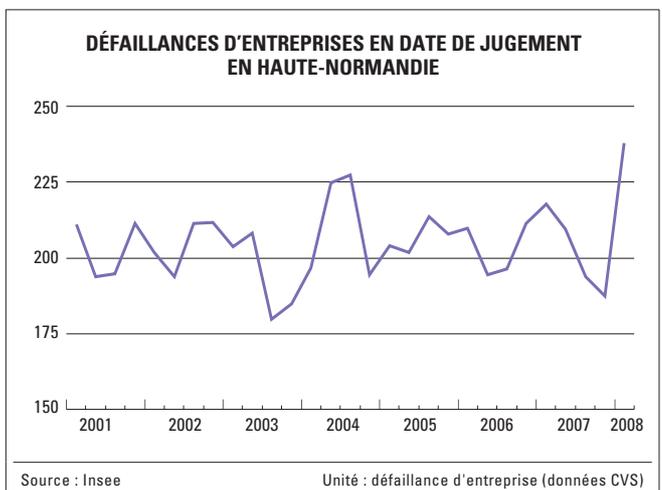
Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 6,7 % en Haute-Normandie. Les services aux entreprises, le commerce et la construction sont les principaux secteurs contribuant à cette hausse tandis que le nombre de créations diminue dans les services aux particuliers et l'éducation-santé-action sociale. En France, les créations d'entreprises augmentent de 7,2 % sur la même période □



DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : retour à la hausse

Au 1er trimestre 2008, 247 entreprises ont fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en Haute-Normandie. En valeur corrigée des variations saisonnières, le nombre de défaillances d'entreprises s'accroît de 27 % par rapport au trimestre précédent, après trois trimestres consécutifs de baisse. Au plan national, les défaillances d'entreprises augmentent de 2,2 % par rapport au dernier trimestre 2007.

Sur un an, les défaillances d'entreprises augmentent de 1 % en Haute-Normandie. Les secteurs de la construction et des services sont les plus touchés, tandis que le nombre de défaillances recule dans le commerce. Au plan national, les défaillances d'entreprises augmentent de 8,2 % □

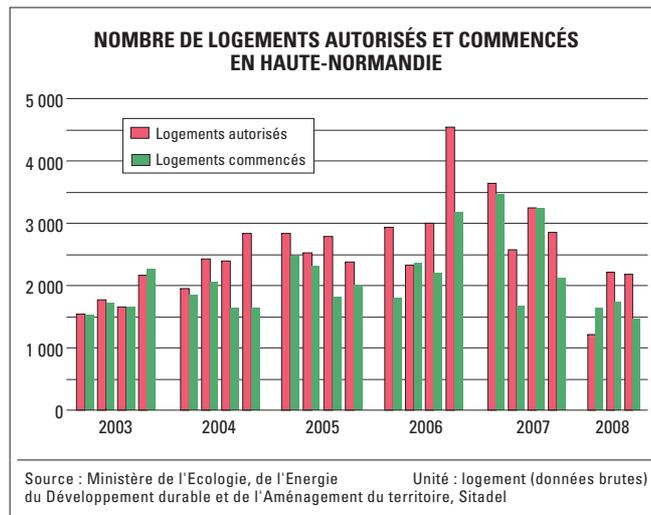


LOGEMENTS MIS EN CHANTIER : baisse de l'activité sur un an

Durant le 3^e trimestre 2008, 1 460 logements ont été mis en chantier en Haute-Normandie. Sur un an, le nombre de logements commencés s'élève à 6 950, en baisse de 40 % par rapport aux quatre trimestres précédents. Le recul est plus important pour les logements collectifs que pour les logements individuels. En France métropolitaine, le nombre de mises en chantier diminue de 12 % sur un an.

Au 3^e trimestre 2008, les autorisations de construction concernent 2 187 logements en Haute-Normandie. Sur un an, les autorisations de construire sont en recul de 39,5 %, avec une baisse plus soutenue pour les logements collectifs que pour les logements individuels. Au plan national, les autorisations de construction diminuent de 19 % sur la même période □

Avertissement : Les chiffres des derniers trimestres doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, la réforme du droit des sols, intervenue le 1^{er} octobre 2007 a affecté la collecte des données jusqu'en juillet 2008 pour les autorisations et jusqu'en août 2008 pour les mises en chantier.

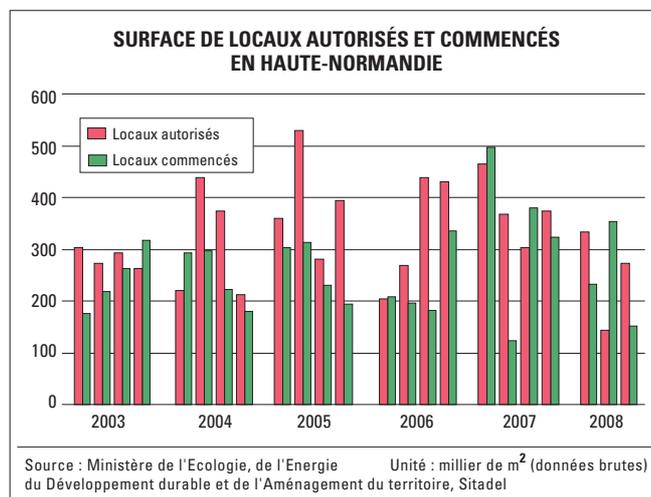


LOCAUX MIS EN CHANTIER : en recul sur un an

Au cours du 3^e trimestre 2008, 151 900 m² de surfaces de locaux non résidentiels ont été mises en chantier en Haute-Normandie. Sur un an, elles diminuent de 21 % dans la région et de 15 % en France métropolitaine.

Les autorisations de construction de locaux non résidentiels représentent 271 800 m² de surface en Haute-Normandie au 3^e trimestre 2008. Sur un an, elles diminuent de 28 % dans la région et de 21,5 % au plan national □

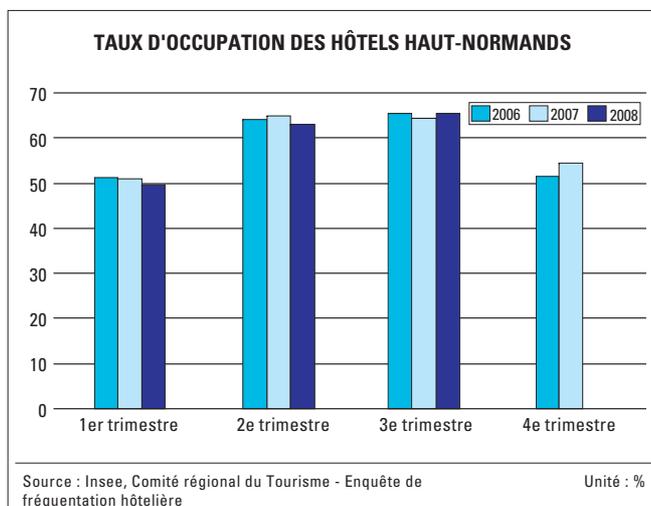
Avertissement : Les chiffres des derniers trimestres doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, la réforme du droit des sols, intervenue le 1^{er} octobre 2007 a affecté la collecte des données jusqu'en juillet 2008 pour les autorisations et jusqu'en août 2008 pour les mises en chantier.



FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE : en hausse grâce à la clientèle française

Au 3^e trimestre 2008, les hôtels haut-normands enregistrent 934 500 nuitées, soit 8 % de plus qu'au même trimestre de l'année précédente : la fréquentation de la clientèle française augmente de 22 %, mais celle de la clientèle étrangère recule de 14 %. Le taux d'occupation des hôtels haut-normands s'élève à 65,4 % ce trimestre, en augmentation d'un point par rapport au même trimestre de l'année précédente. L'Armada de Rouen, en juillet, a en partie contribué à cette augmentation. En France, le taux d'occupation est de 68,5 %, en diminution d'un point sur la même période.

Sur un an, le nombre de nuitées vendues en Haute-Normandie augmente de 3,8 %. Cette hausse est due à la progression de 8,2 % de la clientèle française, compensant la baisse de 7,9 % de la fréquentation étrangère. Les nuitées vendues en hôtellerie classée 2 étoiles restent stables sur la période. Au plan national, l'activité hôtelière varie moins et reste orientée à la hausse, tant pour la clientèle française que pour les étrangers. Les nuitées vendues augmentent globalement de 1,6 % sur un an □



SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES

L'enquête de conjoncture est effectuée par les unités de la Banque de France de Haute-Normandie auprès d'un échantillon représentatif composé d'entreprises appartenant à tous les secteurs de l'économie régionale. Les informations sont recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'entreprise ; elles sont pondérées en fonction de l'importance de chaque unité de production au sein de sa branche et, dans l'industrie, par les poids respectifs des branches au niveau des agrégats. **Ces données sont corrigées des variations saisonnières depuis janvier 2008.**

Cette enquête est réalisée chaque mois auprès d'un échantillon composé fin 2007 de 134 entreprises dans l'industrie et de 78 entreprises dans les services marchands.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les statistiques de commerce extérieur sont établies par la Direction Générale des Douanes et Droits indirects. Les données sont présentées selon la Nomenclature Économique de Synthèse.

La valeur des marchandises est prise en compte au passage de la frontière, valeur CAF à l'importation, valeur FAB à l'exportation. Les valeurs sont exprimées en millions d'euros.

Sont comptabilisées à l'importation, les marchandises dont le lieu de destination réelle est situé dans les départements 27 et 76. Sont comptabilisées à l'exportation, les marchandises exportées à partir d'un lieu situé dans les départements 27 et 76. Les données n'intègrent pas les échanges de matériel militaire.

La détermination du commerce extérieur régional est donc sans relation avec la situation géographique du siège social de la société exportatrice ou importatrice. En conséquence, il convient de ne pas assimiler exportations et productions régionales, ni importations et consommations régionales. Les statistiques régionales du commerce extérieur reflètent avant tout le poids de la région dans le commerce extérieur français.

EMPLOI SALARIÉ MARCHAND

L'évolution de l'emploi est basée sur des données provisoires issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) adressés par les employeurs aux URSSAF et transmis trimestriellement à l'INSEE. Le système d'information EPURE (Extension du Projet Urssaf sur les Revenus et l'Emploi) de l'INSEE permet de fournir un indicateur trimestriel localisé de l'évolution de l'emploi salarié.

Les données concernent l'emploi salarié dans le secteur marchand, avec quelques restrictions. Sont ainsi exclus les secteurs relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'administration, les postes et télécommunications, la Banque de France, les transports ferroviaires, la vente à domicile, et l'administration d'immeubles. Le personnel intérimaire, les effectifs de l'Éducation Nationale, les stagiaires AFPA et les caisses de congés payés (CCP) sont également exclus.

Le champ étudié (secteur privé de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) couvre 63,7 % de l'emploi salarié de la Haute-Normandie et 59 % de l'emploi total haut-normand. Il couvre le secteur de l'industrie à hauteur de 94 %, le BTP à 98 %, le commerce à 96 % et les services à 42 %.

TAUX DE CHÔMAGE

Depuis les séries publiées en mars 2008 par l'Insee, l'estimation du taux de chômage s'appuie sur une nouvelle méthodologie.

Au niveau de la France métropolitaine, le nombre de chômeurs au sens du BIT est issu directement de l'exploitation trimestrielle de l'enquête Emploi en continu réalisée par l'Insee. En conséquence, les séries métropolitaines de chômage sont désormais produites à un rythme trimestriel. Parallèlement, l'exploitation de l'enquête emploi a été revue et le concept BIT du chômage est calé sur l'interprétation européenne. Enfin, la période de référence des estimations n'est plus la fin du trimestre mais la moyenne trimestrielle.

Les modifications apportées au niveau national impactent également les séries localisées de chômage par région, département et zone d'emploi. Les résultats de l'enquête emploi ne peuvent être utilisés directement pour estimer le chômage au niveau infra-national. Pour calculer un taux de chômage localisé, on rapporte le nombre de chômeurs (au sens du BIT) à la population active (au sens du BIT). Le nombre de chômeurs est estimé en appliquant le poids du département ou de la région dans les DEFM 1, 2, 3 hors activité réduite au niveau métropolitain de chômage. La population active occupée par département ou par région s'appuie sur les estimations annuelles d'emploi au lieu de travail. L'enquête Emploi fournissant des résultats en moyenne trimestrielle, les taux de chômage localisés sont exprimés en moyenne sur le trimestre.

Toutes les séries sont corrigées des variations saisonnières. Le calcul des coefficients de correction des variations saisonnières est revu chaque trimestre, ce qui peut conduire à de légères révisions sur l'ensemble de la série.

CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Les statistiques sur les créations d'entreprises sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE - Sirène), géré par l'Insee en application du décret n°73-314 du 14 mars 1973. Toute entreprise, personne physique ou personne morale, est inscrite au répertoire lors de sa première déclaration de démarrage d'activité non salariée et reçoit un numéro d'identification unique.

La définition des créations d'entreprises s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. En particulier, le phénomène de la reprise d'entreprise est dissocié de celui de la création. Le champ sur lequel portent les créations d'entreprises correspond à l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le jugement ordonnant l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire d'une entreprise fait l'objet d'une publication du Bodacc (Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales). À partir de ces annonces, l'Insee élabore des statistiques de défaillances d'entreprises, soit par date de publication, soit par date de jugement. Les statistiques sont présentées ici par date de jugement. Compte tenu des délais de publication dans le Bodacc, il faut attendre environ six mois pour que la statistique en date de jugement soit définitive. A compter du 1^{er} trimestre 2007, le champ des défaillances a été élargi aux activités financières (inclus dans le secteur des services) ainsi qu'au secteur de l'éducation, santé et action sociale. Le champ retenu englobe donc l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture, à l'administration et aux activités associatives (NAF 01 à 05, 75, 91 et 99).

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan dès lors qu'une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Elle intervient lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement. La statistique ne tient pas compte de l'issue de la procédure : liquidation de l'entreprise, poursuite de l'activité suite à un plan de continuation, reprise de l'entreprise suite à un plan de reprise.

Il ne faut pas confondre défaillance et cessation d'entreprise. Les cessations - correspondant à l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise - sont majoritairement consécutives à une mort « naturelle » de l'entreprise : le chef d'entreprise prend l'initiative de cesser son activité.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX

Les statistiques sur la construction de logements sont réalisées par la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) à partir des déclarations de permis de construire enregistrées dans le système Sitadel (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux). Elles concernent les locaux et les logements ordinaires.

Les autorisations désignent les opérations de construction neuve de logements ou de locaux autres qu'habitation, qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire. C'est une décision prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire ; elle autorise l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

Une construction n'est considérée comme commencée dans Sitadel qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire. Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises sur une partie ou la totalité des constructions autorisées.

TOURISME

Les statistiques sur la fréquentation hôtelière proviennent des enquêtes mensuelles de fréquentation réalisées auprès de l'hôtellerie homologuée. Ces enquêtes, légalement obligatoires, sont effectuées par l'Insee à la demande du Ministère du Tourisme. La collecte est réalisée tous les mois de l'année auprès d'un échantillon d'hôtels homologués « tourisme » et classés 0 à 4 étoiles. Sont exclus du champ de l'enquête les hôtels n'ayant pas de classement tourisme.

L'activité hôtelière est mesurée en nombre de nuitées qui correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel. Ainsi un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un hôtel correspondra à 6 nuitées de même que 6 personnes ne séjournant qu'une nuit. Le taux d'occupation correspond au rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres réellement offertes.

Les hôtels sont homologués tourisme par avis préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en 6 catégories, de 0 à 4 étoiles Luxe, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services. Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986.

Du fait d'une rénovation de l'enquête, les données ne sont disponibles que depuis janvier 2005.